



Commune de Goupillières

Compte-rendu du conseil municipal du 7 novembre 2024

Date de convocation : 22 octobre 2024

Date d'affichage : 22 octobre 2024

Nombre de conseillers en exercice : 13

Nombre de membres présents : 11

Quorum : 7

Absents : 2

Vote : 11

Le conseil municipal, légalement convoqué, s'est réuni à la Mairie de Goupillières, sous la Présidence de Mme FRANÇOIS Régine.

Etaient présents :

Mme FRANÇOIS Régine, Mme MELEARD Muriel, M. MOKRY Germain, Mme MEIER Sophie, Mme CORDIER Marie-Hélène, M. DESLANDES Pierre, Mme BAUDRY Mireille, M. LOISEL Olivier, M. COGNET Pierre-Emmanuel, M. JEAN Stéphane, Mme DELAINE Patricia.

Formant la majorité des membres en exercice.

Absentes excusées : Mme BELLO Céline, Mme AMIOT-KLAJNY Coralie.

Mme MARINO Anne est élue secrétaire de séance.

Le compte-rendu de la précédente réunion du 25 juin a été lu et il a été approuvé à l'unanimité.

Ordre du jour N°1 :

- Vote d'une décision modificative pour encaissement des subventions du SEY78 à la suite des travaux d'enfouissement, vallée penaut, chemin de la croisette, Rue Duchesnes bazonnais et Grande Rue.
- Demande de fonds de concours pour la remise en état de l'électricité dans l'église et remise en état du revêtement du mur de la nef.
- Délibération du conseil municipal mentionnant l'acceptation du don de véhicule par le Conseil Départemental.
- Loyer du logement municipal au-dessus de la mairie : suppression du garage récupéré au profit de la mairie, dans le bail du locataire.
- Vote de la gratuité d'un mois de loyer pour la locataire du logement au-dessus de la mairie à la suite des travaux d'isolation effectués par la mairie. Le lieu est inhabitable pendant cette période.
- Divers.

Conseil Municipal du 7 novembre 2024

1. Vote d'une décision modificative.

A la suite des travaux d'enfouissement du réseau déjà effectués et pour pouvoir encaisser les subventions du Syndicat d'Énergie des Yvelines (SEY78) nous devrons procéder à des écritures comptables différentes des autres années. Cela revient au même budgétairement car les montants des subventions restent identiques.

De ce fait, nous devons procéder à une décision modificative afin d'encaisser les montants des subventions.

Soit :

Travaux Vallée penault, Chemin de la Croisette, Bazonnais:

Montant versé par le Syndicat d'Énergie des Yvelines (SEY78) : 250 569.89 euros

Montant versé par la commune au Syndicat d'Énergie des Yvelines (SEY78) : 125 284.94 euros

Solde de la subvention reçue : 125 284.94 euros

Travaux Grande rue :

Montant versé par le Syndicat d'Énergie des Yvelines (SEY78) : 28 884.13 euros

Montant versé par la commune au Syndicat d'Énergie des Yvelines (SEY78) : 14 442.07 euros

Solde de la subvention reçue : 14 442.07 euros

Adopté à l'unanimité

2. Travaux église.

A la suite des travaux de restauration des toitures de l'église et de la sacristie, il s'avère nécessaire de revoir et mettre aux normes l'électricité et l'éclairage de l'Eglise.

Une entreprise est intervenue et a proposé un devis de 23 000.00 H. T qui doit encore être révisé pour ajouter des prises et des blocs de secours. Les travaux pourraient être subventionnés à 50% via le fonds de concours de la Communauté de Communes Cœur d'Yvelines. Il est donc proposé aux élus de voter pour faire cette demande de subvention pour financer ces travaux de mise en sécurité électrique et économie d'énergie en passant l'éclairage en LEDS.

Adopté à l'unanimité

A noter qu'il faudra envisager prochainement de remettre en état le mur intérieur de la nef avant de remettre en place les tableaux. Des devis seront réalisés et des spécialistes qui doivent venir analyser les sous-couches pour préconiser la méthodologie de réfection pour préserver le caractère historique de l'Eglise.

3. Don de véhicules du Conseil Départementale des Yvelines

Une délibération du conseil municipal est nécessaire pour accepter le don d'un véhicule du Conseil Départemental. Le véhicule est une Citroën C3 de 37000kms et sera à disposition pour les éventuels déplacements des personnels communaux et des élus.

Adopté à l'unanimité

4. Garage associé au logement communal au-dessus de la mairie

La mairie travaille actuellement sur un projet de réaménagement de l'école. Il apparaît qu'il serait intéressant de pouvoir récupérer le garage attenant à la cour de l'école pour réaliser ce projet.

Ce garage est actuellement loué avec le logement communal. Après consultation de la locataire actuelle, il s'avère que celle-ci n'utilise pas le garage. Il est donc proposé de retirer le garage du contrat de bail et de diminuer le loyer mensuel d'un montant de 100.00 euros.

Adopté à l'unanimité

5. Gratuité du loyer

Le logement communal est en cours de travaux pour effectuer une isolation complète.

Durant cette période, le prestataire avait averti que le logement ne serait pas habitable. La locataire a accepté de libérer les lieux pour ces quelques semaines.

Au vue de la situation, il est proposé d'annuler les loyers dus pendant la période des travaux.

Adopté à l'unanimité

6. Divers.

a) Madame Nathalie Gros propose une animation commune Mairie / Parents d'Elèves autour du carnaval au mois de mars pour rassembler les enfants et les villageois. Le conseil municipal valide cette idée.

La salle des fêtes sera mise à disposition gratuitement et la date retenue est le samedi 15 mars. Les élus participeront au groupe de travail pour préparer cet événement.

b) Le projet de faire déplacer le trajet du bus 78 express pour passer via la départementale N°119 (moins passagère et accidentogène et pour ne pas créer des dépenses inutiles) plutôt que par la départementale N°11 permettra un arrêt régulier en bas du village de Goupillières.

Ce projet est en bonne progression avec les services d'Île-de-France mobilité, même si des points bloquants sont toujours à lever, entre autres avec la commune de Thoiry.

c) Travaux du département sur la D119 (Grande Rue) : Le département a procédé à la réfection de chaussée et à une mise en sécurité des carrefours, par des passages surélevés, des chicanes et un passage en zone 30. Nous avons réussi contre l'avis du département à garder nos deux stops. Ces travaux ne nous satisfont pas pleinement, mais notre moyen d'action reste très limité malheureusement. Néanmoins l'état de la voirie nécessitait vraiment ces travaux.

d) Dates des prochains évènements communaux :

-Le samedi 14 décembre 2024 : repas des anciens à 12h30 (Restaurant la jument verte à Montchauvet).

-Le jeudi 19 décembre 2024 à 18h00 : fêtes de Noël des enfants à la salle des fêtes.

-Le dimanche 19 janvier 2025 à 16h00 : galette des rois et vœux du Maire à la salle des fêtes.

-Le samedi 15 mars 2025 : Carnaval à la salle des fêtes.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 22h10 et ont signé les membres présents.